



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-huitième session

Vendredi 24 juillet 1959

à 10 h. 30

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 8 de l'ordre du jour:	
Problèmes internationaux relatifs aux produits de base	
Rapport du Comité économique	145
Point 5 de l'ordre du jour:	
Développement économique des pays sous-développés	145

Président: M. Daniel COSÍO VILLEGAS (Mexique)

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Autriche, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Philippines, Roumanie, Suède, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Problèmes internationaux relatifs aux produits de base
(E/3225)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/3291)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution contenu dans le rapport du Comité économique (E/3291).

2. A la demande de M. URQUIDI (Mexique), le PRÉSIDENT met aux voix séparément le paragraphe 2 du dispositif de ce projet de résolution.

Par 14 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le paragraphe 2 du dispositif est adopté.

A l'unanimité, l'ensemble du projet de résolution est adopté.

3. M. GARCÍA OLDINI (Chili) précise que si la délégation du Chili s'est abstenue de voter sur le paragraphe 2 du dispositif, bien qu'elle approuve entière-

ment l'objet du projet de résolution, c'est qu'elle désirait souligner l'importance des consultations mentionnées dans le texte primitivement soumis au Comité économique (E/AC.6/L.245).

4. M. URQUIDI (Mexique) indique que la délégation du Mexique s'est abstenue pour les mêmes raisons que la délégation chilienne. Il aurait fallu prévoir des consultations.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés
(E/3249, E/3258 et Add.1 et 2, E/3259, E/3267 et Add.1, E/3272, E/3273; E/L.839, E/L.840)

5. M. GARCÍA OLDINI (Chili) fait observer que le problème du développement économique des pays sous-développés est au premier plan des activités du Conseil et a pratiquement été mentionné à propos de tous les points de l'ordre du jour. Toutefois, l'examen de ce problème sous la forme d'une question distincte donne la possibilité de se concentrer sur quelques-uns des nombreux aspects qu'il présente et sur les propositions qui ont été faites à ce sujet. Le rapport du Secrétaire général, qui donne un aperçu analytique de divers moyens suggérés pour accélérer l'expansion économique dans les pays sous-développés grâce à une action internationale (E/3259), montre que le nombre des suggestions présentées atteint la centaine; rares sont les suggestions qui ont abouti à des mesures pratiques, mais rien ne justifierait le pessimisme.

6. Il est certain que les pays peu développés doivent accroître leur productivité et développer leurs activités actuelles en tant que producteurs primaires, tout en accentuant leurs efforts en vue d'une industrialisation rapide. A cet égard, le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial constituent la contribution la plus constructive des Nations Unies. Toutefois, les résultats de l'assistance technique ne représentent qu'une fraction de ce qu'elle permettrait d'obtenir si l'on disposait de fonds suffisants et s'il était possible de surmonter les difficultés rencontrées en matière de recrutement d'experts. Dans le cas du Chili, faute de fonds, on a restreint la portée de programmes essentiels, alors qu'en fait une augmentation de 30% au moins s'imposait.

7. En ce qui concerne les produits de base, la Commission du commerce international des produits de base cherche encore sa voie et il est trop tôt pour formuler un jugement sur son activité. La Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base a fait œuvre utile. Tou-

tefois, elle s'est essentiellement préoccupée de la stabilisation des prix, question qui, malgré l'intérêt qu'elle présente, ne constitue qu'un seul aspect de l'action à mener pour assurer une expansion soutenue de l'économie mondiale.

8. Les Parties Contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont pris, au cours de leur session de 1958, des mesures positives dans ce sens, en créant trois comités d'intersessions pour le développement du commerce international. Le premier de ces comités est chargé de préparer le terrain pour une nouvelle série de négociations tarifaires qui doivent durer un an, et il étudie actuellement les suggestions des pays peu développés, qui estiment que l'abaissement des barrières douanières ne stimulerait la production et les exportations que si les pays industrialisés étaient disposés à négocier au sujet des droits à caractère fiscal et autres taxes qui frappent les produits de base et s'ils étaient prêts à abaisser leurs droits de douane sur les importations de certains produits manufacturés et semi-manufacturés. Les pays agricoles, qui ne sont pas toujours économiquement pauvres, ont adopté une attitude semblable au deuxième comité et ont fait adopter une résolution qui prévoit une étude approfondie de l'ensemble du problème du commerce international des produits agricoles. Toutes les Parties Contractantes au GATT participeront à des consultations qui s'ouvriront en septembre 1959, et elles s'efforceront de déterminer les effets que la politique agricole actuelle exerce sur le commerce international et sur les exportations des pays de production primaire. Les pays peu développés ont obtenu que le troisième comité adopte une méthode pratique: toutes les parties intéressées procéderont à une étude distincte pour chaque produit en vue de parvenir à des solutions, qui peuvent avoir un caractère unilatéral ou multilatéral. Le représentant du Chili croit que c'est la première fois que des négociations tarifaires, des études de politique économique et des consultations entrent dans le cadre d'un plan général de développement du commerce international destiné à favoriser le progrès économique, notamment dans les pays peu développés.

9. Les commissions économiques régionales ont obtenu d'excellents résultats et jouent un rôle pratique important dans tous les secteurs du développement économique. C'est ainsi que la Commission économique pour l'Amérique latine, dans les limites des ressources dont elle dispose, mène de nombreuses activités dans ce sens. Ses travaux ont abouti à la conclusion d'un accord, maintenant ratifié, relatif à un système latino-américain de transferts multilatéraux de soldes bilatéraux (E/3246/Rev.1, paragraphes 7 à 9).

10. Toutefois, le financement reste le problème le plus important du développement économique dans les pays peu développés. Dans ces pays, la formation de capital est trop lente pour assurer une augmentation annuelle nette suffisante du revenu national. C'est pourquoi l'aide extérieure est indispensable et, à de nombreuses reprises, des recommandations tendant à encourager l'investissement de capitaux privés ont été formulées, tant par l'Assemblée générale que par le Conseil. Les pays intéressés ont été invités, en fait, à améliorer les

conditions de l'investissement privé et à fournir des renseignements sur les secteurs de leur économie qui ont besoin de capitaux privés. Le Gouvernement chilien a adopté des mesures législatives qui offrent des facilités et des garanties suffisantes aux capitaux étrangers. Les capitaux étrangers peuvent apporter une contribution utile à l'effort de développement national, si les conditions auxquelles ils sont prêtés sont équitables et raisonnables. Il est certain que la politique d'assainissement financier et de stabilité monétaire que poursuit actuellement le Gouvernement chilien facilitera de plus en plus l'obtention de capitaux dans ces conditions.

11. Les prêts accordés par les établissements bancaires représentent, dans une large mesure, des investissements de capitaux privés. Dans l'étude du Secrétaire général intitulée *Le courant international des capitaux privés, 1956-1958* (E/3249), il est signalé que 132 des 204 prêts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement jusqu'au 30 juin 1958 avaient bénéficié de participations privées. La situation est analogue en ce qui concerne l'Export-Import Bank. Au cours de l'exercice 1957/58, ses prêts ont attiré 232.500.000 dollars de capitaux privés. Il est indispensable d'intensifier le courant international des capitaux et, récemment, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont pris des mesures pour augmenter les ressources dont ils disposent afin de pouvoir fournir une assistance plus efficace aux pays peu développés.

12. Les chiffres donnés par le Directeur général du Fonds spécial à la 1081^e séance montrent que le taux d'investissement dans les pays sous-développés reste nettement insuffisant. Au rythme actuel, l'investissement total au cours des dix prochaines années s'élèvera à 90 milliards de dollars; or, il faudrait qu'il atteigne le double. Le Fonds spécial est destiné à financer des projets visant à créer des conditions qui permettent des investissements privés. Jusqu'ici, en dépit des mesures adoptées par les gouvernements pour attirer des capitaux étrangers, le courant international de capitaux privés a été insuffisant. L'obstacle principal à la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies, que l'Assemblée générale a recommandée dans sa résolution 1317 (XIII), est la difficulté du financement, et l'on a énoncé bien des idées à ce sujet, par exemple celle de l'utilisation des excédents agricoles ou des économies résultant du désarmement. Il a été proposé aussi de créer une association internationale pour le développement chargée d'accorder, à des conditions très favorables, des prêts à long terme en vue du développement, et les Etats-Unis d'Amérique examinent actuellement cette proposition et ont entrepris à ce sujet, avec d'autres Etats Membres, des négociations officieuses. Toutes les idées avancées sont applicables; chacune d'elles peut apporter une solution partielle au problème du financement du développement économique.

13. L'Assemblée générale a provisoirement renoncé à rechercher une solution à ce problème, mais elle n'a pas abandonné son objectif. Comme l'a fait observer le Directeur général du Fonds spécial, il se peut fort bien que l'action à mener entre 1960 et 1970 joue un rôle décisif dans la lutte que l'on a engagée pour permettre

à la moitié de la population du globe de sortir de la misère et de parvenir à un niveau de vie raisonnable. C'est pourquoi il est du devoir du Conseil de soutenir l'Assemblée dans ses efforts et d'appeler son attention sur les possibilités — si limitées soient-elles — d'accomplir cette partie essentielle de la tâche qui incombe aux Nations Unies. C'est à cette fin que la délégation chilienne et les délégations du Costa-Rica, du Mexique et du Venezuela ont présenté conjointement un projet de résolution (E/L.840), qui, espèrent-elles, obtiendra l'approbation du Conseil.

14. M. THIAM (France) voudrait faire quelques remarques concernant le rapport du Secrétaire général qui contient un aperçu analytique de divers moyens suggérés pour accélérer l'expansion économique dans les pays sous-développés grâce à une action internationale (E/3259). Rappelant qu'il est lui-même Ministre des finances, de l'économie et du plan de la Fédération du Mali (Sénégal-Soudan), M. Thiam souligne que, pendant longtemps, les peuples africains ont considéré leur situation avec passivité. Désormais, grâce au progrès des connaissances économiques et aux travaux effectués sur le plan international, ils prennent conscience de ce qu'aucun pays n'est condamné à la stagnation perpétuelle. Les récentes réformes politiques, notamment dans les pays de l'Afrique occidentale membres de la Communauté, permettent aux peuples africains de gérer eux-mêmes leurs affaires, et leur font une obligation d'affronter les problèmes du sous-développement. Ces pays portent un vif intérêt aux futures activités de la Commission économique pour l'Afrique et espèrent que son Secrétaire exécutif leur rendra prochainement visite.

15. Les études de l'Organisation des Nations Unies ont démontré que la plupart des pays sous-développés sont tributaires de l'exportation d'un ou deux produits de base. C'est ainsi que toute l'économie du Mali, notamment de l'Etat du Sénégal, repose actuellement sur un seul produit: l'arachide. En 1958, la production a atteint 830.000 tonnes. Le Sénégal est le deuxième producteur du monde et, à raison de 41 fr. le kg, l'arachide lui rapporte 35 milliards de francs par an. Malheureusement, depuis 1935, les cours de l'arachide ont baissé. Le prix du quintal, qui, en 1935, correspondait au salaire de 11 journées de 8 heures pour un manoeuvre de Dakar ou au prix de 35 mètres de cotonnade, ne représentait plus en 1958 que le salaire de 7 journées de travail ou le prix de 31 mètres de cotonnade. Le volume des exportations d'arachides est également sujet à des variations marquées. La République française a pris diverses mesures pour atténuer les difficultés de cet ordre, en apportant un soutien économique à certains produits, notamment en leur réservant un marché préférentiel et en les achetant à un cours supérieur au cours mondial. Mais cette solution ne peut remplacer une action internationale concertée, qui doit viser, non pas un produit oléagineux en particulier, mais tout le groupe de ces produits.

16. Du rapport du Secrétaire général, M. Thiam retire l'impression encourageante qu'une action d'ensemble ne tardera plus à être entreprise dans le domaine des produits de base, mais il estime qu'il faut agir aussi

par d'autres voies sur l'économie des pays sous-développés, notamment en diversifiant au maximum la production.

17. La plupart des pays développés ont atteint leur niveau économique actuel de façon empirique au cours de nombreux siècles et au prix de multiples expériences. Aujourd'hui, les pays neufs, s'ils veulent entrer dans le courant économique moderne, doivent brûler les étapes. L'expérience de leurs devanciers leur évitera sans doute beaucoup d'erreurs, mais ils n'en doivent pas moins parcourir en une ou deux générations le chemin fait par les autres en plusieurs siècles. Ils n'y parviendront que grâce à une technique du développement qui comporte essentiellement deux opérations. En premier lieu, il faut dresser un inventaire aussi complet que possible de toutes les ressources du pays, non seulement de celles qui sont immédiatement disponibles, mais aussi de celles dont il paraît, ou paraîtra possible, de tirer parti à plus ou moins longue échéance. A cet égard, la délégation de la France se félicite que le Directeur général du Fonds spécial assigne notamment à cet organisme la tâche de financer des projets visant à recenser les ressources et à en préparer la mise en valeur. En second lieu, il faut établir un plan définissant les objectifs à atteindre au cours d'une période donnée. Toutefois, avant d'inscrire un projet dans le plan, il importe d'en étudier les moindres conséquences. C'est ainsi que l'aménagement d'une région insalubre amènera, à plus ou moins long terme, un afflux de population qui posera des problèmes de logement, d'emploi, d'enseignement et d'hygiène. Ces problèmes auront leurs répercussions sur les finances publiques, et leur solution comporte des risques d'inflation à peser soigneusement. C'est pourquoi le problème qui préoccupe le plus les pays sous-développés est celui du financement du développement économique.

18. Pour ce qui est des investissements, il est suggéré dans le rapport du Secrétaire général (E/3259, paragraphe 71) que les pays sous-développés devraient appliquer des mesures destinées à inspirer plus de confiance aux détenteurs de capitaux. Le Mali, comme les autres républiques d'Afrique membres de la Communauté, a pris des dispositions en ce sens pour assurer le bénéfice d'un régime fiscal de longue durée aux sociétés qui font des investissements. Cependant, le recours aux capitaux privés n'a offert jusqu'ici que des possibilités limitées, d'abord parce que ces capitaux répugnent souvent à s'investir dans des pays peu connus, ensuite et surtout parce qu'ils ne peuvent, par définition, s'intéresser qu'à des entreprises rentables. Or le développement d'un pays comprend toute une série d'opérations qui relèvent du secteur public (expansion de l'enseignement et de l'hygiène, développement des voies de communications, équipement administratif) et dont on ne peut attendre aucun bénéfice financier direct. Ces réalisations, qui sont les plus coûteuses, sont aussi les plus urgentes, car les autres leur sont subordonnées. Il ne reste donc aux pays sous-développés qu'un seul recours: s'adresser à d'autres gouvernements qui peuvent les aider, soit directement en leur fournissant des techniciens, des machines ou des denrées et en leur accordant des subventions, soit indirectement en soutenant

nant le prix de certains produits. Cette assistance peut avoir un caractère bilatéral ou multilatéral. L'aide bilatérale présente des avantages réciproques, mais elle ne doit pas aboutir à une mainmise plus ou moins déguisée sur le pays assisté et le développement ne doit pas être orienté par le pays assistant dans un sens qui ne soit pas entièrement conforme aux intérêts du pays assisté. Il semble qu'à cet égard les pays industrialisés comprennent de mieux en mieux la situation. La France, depuis la deuxième guerre mondiale, s'est engagée sur une voie qui, par le moyen de libres négociations, conduit à un juste équilibre. Au surplus, on n'ignore pas en Afrique l'importance de la contribution française: pour les seuls territoires de l'Afrique occidentale française, cette contribution s'est élevée pour les deux premiers plans quadriennaux à 240 milliards de francs.

19. M. Thiam enregistre avec satisfaction l'importance croissante de l'action multilatérale et se félicite qu'on ait pris récemment la décision d'augmenter le capital du Fonds monétaire international (E/3197/Add.1) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/3198/Add.1). Cependant, l'action multilatérale n'en est encore qu'à ses débuts. Pour l'étendre, il faudra un immense effort de tous les pays qui sont en mesure de participer à cette lutte pacifique et que la perspective n'enthousiasme guère. Pourtant, il s'agit pour eux, non de faire œuvre charitable, mais de comprendre que leurs intérêts propres, à longue échéance, ne peuvent se dissocier de ceux de l'humanité tout entière.

20. M. URQUIDI (Mexique) souligne le très grand intérêt que présentent les objectifs de la résolution 1316 (XIII) de l'Assemblée générale, étant donné le mécontentement persistant que suscite la lenteur de l'élévation du niveau de vie dans les pays sous-développés. Lorsqu'on étudie de nouvelles méthodes d'action conjointe, mieux vaudrait peut-être mesurer toute l'ampleur du problème du développement économique et recenser les besoins et les ressources minimales qui permettraient de les satisfaire, au lieu de passer son temps, bien inutilement, à examiner des questions mineures de procédure et d'interprétation ou à s'occuper seulement des mécanismes à utiliser pour obtenir des résultats tout juste partiels.

21. Lorsque les pays sous-développés signalent un problème fondamental dont la solution exige la coopération internationale, on leur répond que l'affaire est en bonne voie, qu'une conférence internationale résoudra la difficulté et que certains pays donnent un exemple que d'autres devraient suivre. Mais il est temps de revenir aux réalités. Le Directeur général du Fonds spécial a montré (1081^e séance) que, pour élever de 2% par an le revenu moyen par habitant dans les pays sous-développés, il faudrait que les pays développés investissent jusqu'à 6 milliards de dollars par an dans les pays sous-développés, qui, de leur côté, devraient essayer d'augmenter leurs ressources au maximum. Ces sommes, qui paraissent énormes, sont modestes si on les compare au coût des fusées interplanétaires ou des armements de destruction. Le fait qu'un milliard d'individus aient un revenu annuel moyen de 120 dollars, alors que

le revenu du reste du monde est plus de six fois supérieur, suscite beaucoup d'inquiétude. Il faudrait que, tenant compte de cette disparité, le Conseil, tout en améliorant peu à peu les données statistiques, prenne l'initiative d'études en vue d'établir des projections à long terme de l'économie mondiale et fixe certains objectifs généraux, comme l'a suggéré le représentant des Pays-Bas (1069^e séance).

22. Les problèmes du développement économique ne doivent pas être considérés isolément. Il ne sert de rien de prétendre que les difficultés monétaires des pays sous-développés sont sans rapport avec les problèmes du développement et que le financement national par l'épargne n'est pas lié aux problèmes des produits de base: il doit aussi y avoir des solutions globales qui puissent se traduire en mesures concrètes. On a fait beaucoup par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et de manière directe, mais certainement pas assez. Le Conseil devrait s'intéresser surtout aux projections et tendances à long terme du développement, à l'élaboration de politiques globales fondées sur des objectifs quantitatifs plus précis, à la relation qui existe entre les divers problèmes, par exemple, entre celui des produits de base et celui du financement du développement, au meilleur moyen de planifier le développement pour économiser des ressources et du temps, à la façon de trouver de nouvelles ressources pour les programmes d'assistance technique et les programmes de diffusion des connaissances scientifiques et culturelles, enfin aux possibilités d'étendre le financement international du développement.

23. A la présente session, c'est l'aspect financier qui retient le plus l'attention du Conseil. Il est paradoxal qu'au bout de tant d'années, la coopération internationale n'ait pu résoudre le problème du financement du développement qui, par sa nature même, exige une action commune. Malgré les grands progrès réalisés en matière de financement international et dans l'orientation des courants de capitaux privés, le fait est que le point de vue du fournisseur de capitaux continue à prédominer. Des programmes comme ceux qui concernent l'hydraulique fluviale, les habitations à bon marché, l'extension des services municipaux et sanitaires ou le crédit agricole n'ont pas accès aux grandes sources de financement. L'étude des méthodes de financement international dans le cadre des Nations Unies n'a pas donné de résultat, parce que l'on est parti de prémisses fausses, savoir qu'il devait exister un lien entre ce mode de financement et la réduction des dépenses d'armement. La délégation mexicaine partage le point de vue exprimé par le Secrétaire général (1068^e séance) et pense, elle aussi, que le moment est venu de dissocier les deux choses. Elle estime que le Conseil se doit de répondre à l'appel lancé par l'Assemblée générale en faveur de la création d'un fonds d'équipement [résolution 1317 (XIII) de l'Assemblée générale]. Aucune des institutions internationales existantes ne s'intéresse à toutes les questions qui seraient la raison d'être de ce fonds. Bien plus, des expériences bilatérales et régionales confirment la viabilité et l'utilité du genre d'opérations que le fonds effectuerait. C'est pourquoi le Mexique, avec trois autres pays de l'Amérique latine, a

présenté le projet de résolution distribué sous la cote E/L.840.

24. M. MIRGHANI (Soudan) juge réconfortant que l'on reconnaisse de mieux en mieux les dommages que les fluctuations marquées des cours des produits de base causent dans le monde entier; dans les pays sous-développés on a le sentiment qu'il faut de toute urgence trouver une solution à ce problème. Le Soudan, par exemple, n'a pas pu entreprendre son troisième plan quinquennal de développement à cause de la chute brutale des cours des produits de base et faute d'avoir pu obtenir une aide internationale suffisante.

25. La délégation soudanaise est convaincue que les pays sous-développés devront trouver en eux-mêmes le maximum des ressources nécessaires à leur développement économique. Mais en même temps, une assistance venue de l'extérieur est indispensable. M. Mirghani se rend bien compte que l'insuffisance des ressources extérieures n'est pas le seul facteur en cause et que beaucoup reste à faire en matière de formation professionnelle, sur le plan de l'administration publique et des institutions et dans d'autres domaines, mais il tient à signaler, à propos du point de l'ordre du jour en discussion, que les ressources internationales qui sont consacrées au développement économique des pays sous-développés sont non seulement insuffisantes en quantité mais aussi inadéquates à d'autres égards.

26. Les ressources de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ne sont pas suffisantes, même après la récente augmentation de son capital. D'autre part, les taux d'intérêt commerciaux que pratique la Banque rendent ses prêts très onéreux pour les pays sous-développés, et, sauf dans certains cas exceptionnels, la Banque ne fournit que les devises nécessaires au financement des programmes qu'elle approuve. Les ressources de la Société financière internationale sont très limitées. L'Union soviétique fournit maintenant une assistance aux pays sous-développés, mais son programme ne peut aider à résoudre qu'une petite partie du problème. Les Etats-Unis d'Amérique ont beau être généreux dans leurs programmes d'aide économique, ils ne peuvent pas répondre à toutes les demandes qui ne sont pas satisfaites par ailleurs. Le Programme élargi d'assistance technique a rendu de précieux services, mais sa nature même l'empêche de fournir les sommes importantes qu'il faut pour financer des programmes productifs. L'action du nouveau Fonds spécial a une portée limitée, et M. Mirghani espère que cet organisme pourra être développé.

27. Malgré les efforts qui ont été faits récemment pour encourager le mouvement de capitaux privés vers les pays sous-développés, ce mouvement reste malheureusement lent; c'est que les pays développés offrent des possibilités d'investissements plus lucratifs. L'idée d'une association internationale pour le développement a suscité beaucoup d'intérêt. De l'avis des pays sous-développés, si une institution de ce genre est créée, il faudra qu'elle dispose de ressources considérables, accorde des prêts à long terme et à de faibles taux d'intérêt et accepte que le paiement des intérêts et, éventuellement,

le remboursement du capital soient effectués en partie dans la monnaie du pays bénéficiaire.

28. Une intéressante étude publiée par le secrétariat des Parties Contractantes au GATT¹ signale que, de l'avis d'un certain nombre d'experts, un accroissement considérable des transferts de capitaux à destination des pays sous-développés serait nécessaire pour accélérer le développement de ces pays. Ces transferts devraient se faire sous la forme de dons, plutôt que de prêts. A cet égard, la délégation soudanaise espère que l'on examinera de près la proposition que certains ont faite de consacrer 1% du revenu national des pays développés au développement économique des pays sous-développés¹.

29. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est heureuse que revienne chaque année l'examen de la question qui fait l'objet du présent débat, parce qu'il y a là l'occasion de faire le point en ce qui concerne le développement économique et les programmes d'action destinés à l'encourager. A la suite des souffrances et des destructions causées par deux guerres mondiales, on en est venu à admettre d'une manière générale que, tant que tous les peuples ne pourront pas attendre de l'avenir une amélioration de leur situation économique et sociale, aucun ne pourra jouir en sécurité des bienfaits de la civilisation moderne. Il est donc naturel que le Conseil fasse du développement économique des pays sous-développés sa tâche essentielle. S'il est arrivé, parfois, aux membres du Conseil d'avoir des avis différents sur le bien-fondé de telle ou telle proposition, il n'y a jamais eu aucun désaccord à propos de l'importance capitale de ce développement.

30. Bien des facteurs ont contribué à bouleverser la conception que l'on se faisait dans le monde des problèmes des pays sous-développés. Ces dernières années, l'accession de vingt-deux pays à l'indépendance a donné à leur population un nouvel élan pour lutter en vue d'une vie meilleure. L'extension des moyens de communication rapides a permis aux hommes de tous les pays de se rendre compte du contraste qui existe entre la misère d'un grand nombre de pays et l'aisance relative dont bénéficient certains autres. Les pays développés reconnaissent de mieux en mieux qu'encourager le développement économique des autres pays correspond à leur intérêt bien compris et que ce développement est indispensable à l'établissement d'une paix durable. On a vu naître peu à peu, à propos des problèmes des pays sous-développés, une conscience sociale internationale, et l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Conseil, a apporté une certaine unité dans les conceptions des Etats Membres touchant ce besoin primordial de développement économique.

31. Si satisfaisants qu'aient été les progrès enregistrés depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, ils n'ont fait que jeter les bases de l'œuvre maîtresse: aider les pays sous-développés à atteindre une puissance économique suffisante pour qu'ils puissent avancer par

¹ Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, *L'évolution du commerce international: Rapport établi par un groupe d'experts* (n° de vente: GATT/1958-3), p. 55.

leurs propres moyens et avec leurs seules ressources, sans aide extraordinaire. Certes, les problèmes fondamentaux du développement économique sont liés aux besoins de capitaux des pays sous-développés, mais il ne faut pas oublier que le développement économique est un processus complexe qui subit directement le contre-coup d'un grand nombre de facteurs variés. Dans bien des pays, il faudra modifier des habitudes et des institutions sociales vieilles de plusieurs siècles, vaincre et faire disparaître des maladies qui depuis longtemps minent les énergies humaines, éliminer l'analphabétisme des masses, enseigner de nouvelles techniques aux hommes qui vont devenir les travailleurs et les techniciens d'une économie plus moderne et plus vigoureuse.

32. Néanmoins, M. Phillips sera le premier à souligner que l'un des problèmes mondiaux les plus pressants est celui du financement du développement économique des pays sous-développés. Le problème tient en grande partie à ce que, dans les premières phases du développement, il se peut que les possibilités de formation de capitaux nationaux destinés aux investissements de base soient très limitées, de même que la capacité d'absorption de capitaux étrangers à des fins productives. C'est pourquoi il ne faut pas considérer comme un axiome que l'apport d'un montant donné de capital étranger amènera une élévation déterminée du niveau de vie. Toutefois — et c'est là un des aspects les plus encourageants de la situation — au fur et à mesure que le développement progresse, il accroît la capacité de formation intérieure d'épargne, ainsi que les possibilités d'utilisation productive et profitable des capitaux nationaux et étrangers.

33. Après avoir passé brièvement en revue les contributions importantes du Gouvernement des Etats-Unis au développement économique des pays sous-développés, M. Phillips fait observer que ces contributions apparaissent encore plus considérables si l'on tient compte du niveau extrêmement élevé des dépenses afférentes aux services publics et sociaux aux Etats-Unis ainsi que des sommes très considérables que le pays doit consacrer à préserver sa puissance et sa liberté dans un monde politiquement troublé. Les citoyens américains paient de lourds impôts, qu'il s'agisse de l'impôt fédéral ou des impôts perçus par les Etats et les collectivités locales. Ils ne demanderaient pas mieux que d'être soulagés du fardeau que représentent les dépenses de défense nationale, si cela pouvait se faire sans que leur propre sécurité et celle des autres pays s'en trouve compromise. Malgré cela et malgré le déficit budgétaire et les poussées inflationnistes dont il s'accompagne, le peuple américain continue de se montrer ardemment désireux d'aider les pays sous-développés et il est disposé, par l'intermédiaire de ses représentants élus, à voter les crédits nécessaires à cette fin.

34. L'ampleur et la diversité des programmes d'assistance américains sont le résultat de l'effort continu qui est fait pour découvrir des moyens de plus en plus efficaces et pratiques d'aider au développement économique. Le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît que les programmes internationaux établis à cet effet ne

permettent peut-être pas de faire face aux besoins très divers du développement; c'est pour cette raison notamment que la délégation des Etats-Unis a été l'un des auteurs de la proposition présentée lors de la dernière session de l'Assemblée générale et qui, une fois adoptée, est devenue la résolution 1316 (XIII), par laquelle l'Assemblée demande aux Etats Membres d'entreprendre une étude d'ensemble des réalisations acquises à ce jour et de dresser leurs plans futurs d'action commune. Comme il est indiqué dans le mémoire communiqué par les Etats-Unis en exécution de cette résolution (E/3258, deuxième partie, section 11), les Etats-Unis procèdent activement à des consultations avec d'autres pays pour examiner s'il serait possible de mettre sur pied un autre programme d'aide multilatérale aux pays sous-développés, sous la forme d'une association internationale pour le développement qui serait affiliée à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Cette association pourrait consentir, en vue du développement économique, des prêts à long terme dont les modalités de remboursement seraient très souples et qui pourraient même être remboursés en monnaie locale. Si elle était créée, cette association assurerait dans une large mesure le genre de financement international qui fait depuis longtemps l'objet de discussions dans divers organes des Nations Unies.

35. Le Gouvernement des Etats-Unis relève avec plaisir tous les signes indiquant que le capital privé recommence à jouer son rôle historique, qui est d'apporter une aide extérieure au développement économique. Le rapport très documenté du Secrétariat intitulé *Le courant international des capitaux privés, 1956-1958* (E/3249) fournit sur ce point des éléments d'information encourageants. D'après le rapport, les capitaux privés investis à l'étranger par les grands pays exportateurs de capitaux ont augmenté régulièrement au cours des dernières années pour atteindre le chiffre de 5.700 millions de dollars en 1957. La majeure partie de ces capitaux provenait des Etats-Unis, mais il est réconfortant de constater que l'Europe occidentale recommence à fournir des capitaux en quantité non négligeable au reste du monde. C'est là une évolution qui, directement et indirectement, doit être une source d'avantages de plus en plus grands pour les pays sous-développés. Par ailleurs, il est exact, comme le fait observer le rapport, que les capitaux étrangers privés ne s'orientent pas encore en quantités importantes vers les pays dont le revenu est le plus bas et dont les ressources naturelles connues sont les plus faibles, mais cet inconvénient est compensé, dans une certaine mesure, par un courant de prêts et de dons officiels à ces régions. Au fur et à mesure que ces régions se développeront et deviendront plus capables d'absorber des capitaux, elles attireront sans doute davantage les investissements privés.

36. L'un des traits importants de l'évolution actuelle que signale le rapport est l'association de plus en plus étroite des capitaux officiels et des capitaux privés. L'exemple le plus remarquable est sans doute celui que fournissent les transactions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui se procure la plus grande partie des fonds qu'elle prête au

moyen d'émissions publiques auxquelles peuvent souscrire les détenteurs de capitaux privés d'un grand nombre de pays.

37. Avant la première guerre mondiale, les investissements de capitaux privés étrangers prenaient le plus souvent la forme de souscription à des émissions publiques d'obligations étrangères. Si l'on a constaté un certain regain d'intérêt pour les placements de portefeuille, la principale forme d'investissement au cours de ces dernières années a été l'investissement direct. Comme le relèvent les auteurs du rapport, la valeur des investissements directs des Etats-Unis à l'étranger, de 1953 à 1957, a été en moyenne supérieure de dix fois environ aux sorties nettes de capitaux des Etats-Unis correspondant à des placements de portefeuille. On a souvent fait observer que l'investissement direct est particulièrement intéressant pour les pays en voie de développement. En même temps que les capitaux, il apporte au pays où il s'opère les connaissances techniques de l'étranger, ainsi que les techniciens et les cadres; il suscite des possibilités d'emploi et de formation pro-

fessionnelle pour la population locale et confère au pays bénéficiaire d'autres avantages que ne révèlent pas les statistiques.

38. La preuve a été amplement faite de toute l'utilité de l'aide extérieure donnée et reçue dans un véritable esprit de coopération internationale; cependant, c'est de l'énergie et de la résolution des pays sous-développés eux-mêmes, ainsi que de la compétence, du caractère et du dévouement de ceux qui sont à leur tête, que dépend en définitive la réussite ou l'échec des efforts faits pour assurer leur développement économique. Il faut, en l'occurrence, que les pays sous-développés comme les pays industrialisés consacrent en commun à cette œuvre des efforts incessants pendant bien longtemps. Jamais, en temps de paix, le monde ne s'est encore vu placé devant une tâche d'une telle ampleur. Le peuple américain et les Nations Unies ont accepté d'y faire face, et M. Phillips a la conviction que leurs efforts seront couronnés de succès.

La séance est levée à 12 h. 55.